

LA CHAUSSÉE-TIRANCOURT

La cérémonie civile de

## Monsieur Gilbert DESAILLY

décédé le dimanche 5 novembre 2023 à l'âge 90 ans, aura lieu le mardi 14 novembre 2023 à 10 heures au crématorium d'Amiens.

De la part de ses enfants, ses petits-enfants et arrière-petits-enfants.

Pas de plaques, que des fleurs naturelles.

PF DENIS 80080 AMIENS 03.22.44.71.66

### Remerciements

BREILLY

Tous ses amis et sa famille remercient les personnes qui assisté aux obsèques de

## Monsieur Gilles VANHERPE

et celles qui leur ont témoigné des marques de sympathie.

P.F Fournet - 80540 Mollens-Dreuil - 03.22.90.71.89  
www.pompesfunebres-fournet-mollensdreuil.fr

GUISCARD

Dans l'impossibilité de répondre individuellement aux nombreuses marques d'amitié et de sympathie témoignées lors du décès de

## Madame Nicole GRENIER

née FONTAINE

Christian et Béatrice GRENIER,  
Amick et Denis PILLOT,  
Sylvie et Philippe NORMAND, ses enfants  
ainsi que toute la famille,

remercient très sincèrement toutes les personnes qui, par leur présence, leurs envois de fleurs, pliaques et de messages de condoléances, se sont associés à leur peine et les prient de trouver ici l'expression de leur profonde reconnaissance.

PF Delattre le Choix Funéraire  
Ham 03.23.81.00.06 - Noyon 03.44.93.04.69

EPILESSIER

Toute la famille et ses amis,

profondément touchés des marques de sympathie qui leur ont été témoignées lors des obsèques de leur cher défunt

## Monsieur Michel BOULLY

remercient toutes les personnes qui se sont associées à leur peine par leur présence, celles qui ont offert des fleurs ainsi que celles qui empêchées leur ont exprimé leurs sentiments de condoléances.

Ils prient les personnes qui par oubli involontaire n'auraient pas été prévenues de bien vouloir les excuser.

P.F LEBEVRE et Fils  
80290 Poix de Picardie. Tél : 03.22.90.13.92

TALMAS

Toute la famille,

remercie toutes les personnes qui, par leur présence, leurs messages de condoléances et envois de fleurs, se sont associées à sa peine lors des obsèques de

## Monsieur Pascal DHELLY

ALTHEA Pompes Funèbres – 595 route de Rouen – AMIENS  
tél. : 03.22.66.03.03

VAUCHELLES-LES-QUESNOY

Très touchés par les nombreuses marques de sympathie et d'affection qui leur ont été témoignées lors du décès de

## Monsieur Bruno DUVAL

la famille remercie sincèrement toutes les personnes qui, par leur présence, leurs cartes, fleurs et dons, se sont associées à sa peine.

P.F Liberté - Brusadell - Abbeville  
☎ 03.22.31.07.30

AMIENS, COUIN (62)

Très touchée des marques de sympathie témoignées lors du décès de

## Monsieur Marcel CUVILLIER

toute la famille remercie les personnes qui se sont associées à sa peine, par leur présence, messages de condoléances et envois de fleurs. Un merci particulier à l'ensemble du personnel de la maison de retraite Marie Marthe à Amiens.

P.F Roc Eclair - 80480 Pont-de-Metz ☎03.22.38.00.00

AMIENS

La famille du

## Professeur Roger PLAQUET

remercie très sincèrement les personnes qui ont assisté aux obsèques ou qui leur ont témoigné des marques de sympathie par leur envoi de fleurs et messages de condoléances.

Particulièrement le personnel soignant de l'EHPRAD des Jardins d'Hertriville pour son dévouement et son médecin le docteur Antoine LAUDREN.

P.F Wartuzelle 94-96, rue de la 3e DI - 80090 Amiens  
☎03.22.47.02.02

### LÉGALES

Tarifcation conforme à l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarifcation et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales.

### ANNONCES ADMINISTRATIVES

### ENQUÊTES PUBLIQUES

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'EST DE LA SOMME

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE COMPATIBILITÉ DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE VOYENNES

DANS LE CADRE DE LA DÉCLARATION DE PROJET ENTRAINANT LA MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE VOYENNES

Par arrêté en date du 16/10/2023, le Président de la Communauté de Communes de l'Est de la Somme a ordonné l'ouverture d'une enquête publique dans le cadre de la déclaration de projet entraînant la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Voynes. A cet effet, le Président du tribunal administratif d'Amiens a désigné Monsieur Michel LUCE en qualité de commissaire enquêteur. Le siège de l'enquête est fixé au siège de la Communauté de Communes de l'Est de la Somme (106 Rue du Méséchal, Lederc à Espéville).

L'enquête publique se tiendra du mardi 07 novembre 2023 à 9h00 jusqu'au jeudi 07 décembre 2023 à 17h00.

Le dossier sera disponible en Mairie de Voynes (8 Rue du Hail) du 07/11/2023 au 07/12/2023 aux jours et heures habituels d'ouverture. Le dossier d'enquête publique peut être consulté en mairie de Voynes, et sur le site internet suivant : [www.esdelaasomme.fr](http://www.esdelaasomme.fr). Pendant la durée de l'enquête, le commissaire enquêteur recevra les observations du public en mairie de Voynes, aux dates et horaires suivants : le 07/11/2023 de 14h00 à 18h30, le 25/11/2023 de 09h30 à 12h00, le 07/12/2023 de 9h30 à 12h00.

Les observations peuvent également être adressées (à l'attention du commissaire enquêteur) à l'adresse mail suivante : [enquedepublique@esdelaasomme.fr](mailto:enquedepublique@esdelaasomme.fr) ainsi que par courrier postal adressé à la Communauté de Communes de l'Est de la Somme. L'avis d'enquête publique est affiché à la mairie de Voynes et au siège de la Communauté de Communes. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis en mairie, et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête. Ils seront également mis en ligne sur le site internet mentionné ci-dessus. Au terme de l'enquête, le PLU sera approuvé par délibération du conseil communautaire.



Communauté de Communes  
PONTHEU-MARQUENTERRE

### Avis d'enquête publique

Modification n°1 du PLU de Buligny-Saint-Maclou

Le public est informé que par arrêté en date du 30/10/2023, il a été décidé de procéder à l'enquête publique sur la modification n°1 du PLU de Buligny-Saint-Maclou. L'enquête se déroulera à la mairie pendant une durée de 31 jours, du 28 novembre 2023 au 28 décembre 2023 inclus. Le dossier pourra être consulté :

- en mairie, aux heures d'ouverture de la mairie le mardi de 14h à 17h et le jeudi de 9h à 12h,
- sur le site internet de la communauté de communes Pontheu-Marquenterre à l'adresse suivante : <https://www.pontheu-marquenterre.fr/vivre-en-pontheu-marquenterre/urbanisme-plu/>

Les personnes qui auraient des observations à formuler sont invitées soit à les consigner sur un registre d'enquête publique mis à leur disposition à la mairie aux jours et heures susvisés, soit à les adresser au commissaire enquêteur par courrier à la communauté de communes Pontheu-Marquenterre 33bis route du Crotoy 80120 Rue ou à l'adresse mail suivante : [enquedepublique@pontheu-marquenterre.fr](mailto:enquedepublique@pontheu-marquenterre.fr)

Mme Dolores RACINE, commissaire enquêteur, recevra à la mairie les :

- Mardi 12 décembre 2023 de 14h à 17h
- Jeudi 28 décembre 2023 de 9h à 12h, jour de clôture de l'enquête

Le rapport du commissaire enquêteur ainsi que ses conclusions seront tenus à la disposition du public au siège de la communauté de communes Pontheu-Marquenterre et sur son site internet : <https://www.pontheu-marquenterre.fr/vivre-en-pontheu-marquenterre/urbanisme-plu/> pendant un an.

Le Président,  
Claude HERTAULT

**P R É F E T**  
DE LA SOMME  
Liberté  
Égalité  
Fraternité

### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE EN VUE D'EXPLOITER UN PARC ÉOLIEN À EPEHY, GUYENCOURT-SAULCOURT ET HEUDICOURT

Le public est prévenu qu'en application de l'arrêté préfectoral du 5 octobre 2023, il est procédé du jeudi 23 novembre au mercredi 27 décembre 2023 inclus, soit pendant 35 jours consécutifs, à une enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la SAS Energie Bois-Jarquenne en vue d'exploiter un parc éolien comprenant cinq aérogénérateurs (Type : Non défini - Hauteur maximale 180 mètres) situés sur la commune de Guyencourt-Saulcourt et Heudicourt. EPEHY, GUYENCOURT-SAULCOURT et HEUDICOURT.

Pendant cette période, les observations et propositions du public peuvent :

- être formulées sur le registre d'enquête déposé dans les mairies précitées, aux jours et heures habituels d'ouverture de celles-ci ;
- être adressées, par correspondance, au commissaire enquêteur en matière de HEUDICOURT (80122), siège principal de l'enquête ou elles seront amenées au registre et tenues à la disposition du public dans les meilleurs délais ;
- être transmises par courrier électronique, d'une taille maximale de 50 Mo, à l'adresse suivante : [pre-enquedepublique@somme.gouv.fr](mailto:pre-enquedepublique@somme.gouv.fr), en précisant l'objet de l'enquête dans le sujet du mail. Elles seront accessibles sur le site Internet des services de l'Etat dans la Somme (<https://www.somme.gouv.fr/Actions-de-lEtat/Environnement/Eoliens/Enquetes-publiques-et-decisions>) dans les meilleurs délais. Les observations seront systématiquement anonymisées dès leur arrivée en préfecture.

Monsieur Joël LEQUEN, chef de projet valorisation des déchets dangereux pour le groupe ORTEC en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour mener l'enquête susvisée. En cas d'empêchement, il sera suppléé par M. Jean-Marc ALLONNEAU, directeur de la production immobilière de l'OPH d'Amiens en retraite.

Le commissaire enquêteur se tient à la disposition du public :

- à la mairie de HEUDICOURT :
- le mardi 23 novembre 2023, de 15 heures à 18 heures ;
- le samedi 16 décembre 2023, de 9 heures à 12 heures ;
- à la mairie d'EPEHY :
- le mardi 29 novembre 2023, de 9 heures à 12 heures ;
- le mercredi 27 décembre 2023, de 15 heures à 18 heures ;
- à la mairie de GUYENCOURT-SAULCOURT :
- le mardi 19 décembre 2023, de 16 heures à 19 heures ;
- le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.
- sur support papier, dans les mairies d'EPEHY, GUYENCOURT-SAULCOURT et HEUDICOURT, ainsi qu'à la préfecture de la Somme (service de coordination des politiques interministérielles - bureau de l'environnement et de l'utilité publique, 51 rue de la République, CS 42001 80020 AMIENS CEDEX 9) ;
- sur le site Internet des services de l'Etat dans la Somme (<https://www.somme.gouv.fr/Actions-de-lEtat/Environnement/Eoliens/Enquetes-publiques-et-decisions>).

Des renseignements relatifs à cette procédure peuvent être demandés auprès du préfet de la Somme (service de coordination des politiques interministérielles - bureau de l'environnement et de l'utilité publique, 51 rue de la République, CS 42001 80020 AMIENS CEDEX 9).

Des informations sur ce projet peuvent être obtenues auprès de la SAS Energie Bois-Jarquenne, représentée par son président et dont le siège social est sis 32-36 rue de Bellevue - 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT.

Le présent avis est consultable sur le site Internet de la préfecture, à l'adresse suivante : <https://www.somme.gouv.fr/Actions-de-lEtat/Environnement/Eoliens/Enquetes-publiques-et-decisions>. Il est également affiché aux portes des EPEHY, GUYENCOURT-SAULCOURT, HEUDICOURT, ALZECOURT-LEZ-LES, HONNECOURT-FINS, TEMPELONX, LONJANVESNES, MARQUAIS, NERUL, ROISEL, NONSOY, SOREL, TEMPLERONX, GONNELIEU, TEMPELONX-LE-GRAND, TINCOURT-BADOCY, VILLERS-FAUCON, FOSSE, TEMPELONX-LE-GRAND, HONNECOURT-SIRRESCHAU (59), VILLERS-FAUCON, GONNELIEU (59), GOUZELVICOURT (59), HONNECOURT-SIRRESCHAU (59), VILLERS-FAUCON (59), VILLERS-FAUCON (59), VILLERS-FAUCON (59), LEMPHRE (02), VENDHOLE (02) et METZ-EN-COURTINE (62).

La décision de délivrer l'autorisation environnementale ou de refuser cette autorisation relève de la compétence du préfet de la Somme.

Amiens, le 5 octobre 2023  
Pour le préfet et par délégation,  
la chef de bureau  
Signé : Caroline LAVTENSIS

Découvrez  
toute l'actualité  
à la minute  
sur notre  
application  
mobile.



Télécharger l'application  
gratuitement

